

**PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2015**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 13

votants : 13

L'an deux mille quinze, le 17 décembre, à dix-neuf heures ,
le Conseil Municipal de la Commune de Présilly
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Monsieur Nicolas Duperret, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2015.

Conseillers présents : Denis BERNAZ (arrivé à 19h31), Elisabeth BOYMOND (arrivé à 19h23) , Fabien CHAGNOUX (arrivé à 19h50), Jean COUTURIER, Fleur DE NEVE , Laurent DUPAIN, Nicolas DUPERRET, Corinne FAVRE (arrivé à 19h23) , Denis GENOUD, Richard PETTITT (arrivé à 20h03) , Dominique ROULLET, François VULLIET, Claude GERNIGON,

Conseillers excusés :

Conseillers absent : N. GUINAND

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 24 novembre 2015

Monsieur Vulliet interpelle le conseil et rappelle que le Conseil du 24 novembre était un Conseil extraordinaire et non pas ordinaire. Correction faite, le Conseil se prononce et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

Bâtiment

2/Affectation du local de l'ex-auberge

Madame DE NEVE explique qu'un projet de micro crèche est envisageable sur le site de l'ex auberge. Le projet permettra d'accueillir une dizaine d'enfants tout en permettant le cas échéant de revenir à une structure de logement conventionnelle.

Monsieur VULLIET rappelle que cette structure marche très bien à Beaumont. Avec un bail classique entre la commune et la micro crèche.

Madame FAVRE attire l'attention du conseil sur le fait que les professionnels du secteur invitent à suspendre les projets le temps que le marché puisse se structurer.

Madame FAVRE souhaiterait que le conseil se penche sur une activité d'avantage touristique qui permette de dynamiser le chef lieu. Elle imagine un projet qui attire les visiteurs. Elle rappelle que la « Salévienne » cherchait également un local et que ce site pourrait être une solution.

Monsieur le Maire indique qu'il faut plutôt trancher entre un projet de micro crèche/ maison maternelle ou vers un/plusieurs logement(s) de type « logement d'urgence » . En effet la demande de logements d'urgences capables d'accueillir des familles est extrêmement forte sur le territoire

Monsieur le Maire demande au Conseil si celui-ci accepte de donner son accord de principe pour la réalisation de logements d'urgences.

Monsieur le Maire propose de s'arrêter sur un projet de trois logements dont un qui pourrait servir de micro-crèche.

Le Conseil décide d'attendre le retour de l'architecte de Haute-Savoie Habitat qui est maître d'ouvrage du projet.

FINANCES

3/ Délibération modificative n°1

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un ajustement budgétaire est nécessaire en cette fin d'année. Il manque quelques crédits pour pouvoir amortir la subvention d'équipement versé pour le secteur de l'usine ACE : Soit 158,93€.

Il manque également des crédits pour le paiement des études liées aux travaux du secteur du Plat qui doivent être intégrées au coût des travaux par une opération d'ordre budgétaire. Soit 2852,40€

Section de fonctionnement				
DEPENSES		BUDGET PRIMITIF	DM N°1	Nouveau budget
042	Subventions d'équipement versées	27 283,56	158,93	27 442,49
6811	Dot amort immos incorp & corp	27 283,46	158,93	27 442,49
023	Virement section investissement	267 516,05	-158,93	267 357,12
Section d'investissement				
RECETTES		BUDGET PRIMITIF	DM N°1	Nouveau budget
040	Opération d'ordre entre section	27 283,56	158,93	27 442,49
28041412	Cne GFP : Bâtiments et installation	0,00	158,93	158,93
021	Virement de la section fonct.	267 516,05	-158,93	267 357,12

Section d'investissement				
RECETTES		Budget primitif	DM n°1	Nouveau budget
041	Opérations patrimoniales	18 500	2 852,40	21 352,40
2031	Emprunts en euro	0,00	2 852,40	2 852,40

DEPENSES				
041	Opérations patrimoniales	18 500	2 852,40	21 352,40
2315	Immos en cours – installation techniques	0,00	2852,40	2 852,40

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vote la décision modificative N°1 sur le budget principal

Voirie

4/ discussion sur les travaux à conduire route du Petit-Chable

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil doit commencer à prendre des engagements sur les projets 2016 et rappelle l'importance de la rénovation de la voirie du Petit Chable (route du Petit Chable et route du Moulin). Il rappelle que le remplacement des candélabres sur la route du Petit Chable sera imposé car les lampes actuelles ne sont plus disponibles. Il propose également l'enfouissement des réseaux secs et humides. Il insiste aussi sur le besoin de renforcer la sécurité routière en se dotant de mécanismes de ralentissement pour la circulation.

Pour le petit chable la mise en place de chicanes représenterait un investissement de 10.120€ HT, auquel s'ajouterait un rétrécissement de la chaussée pour un montant de 12.190€ HT.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion publique avec les riverains de la route du Petit Chable. Les réunions se feront en plusieurs fois par section de route du Petit Chable.

Par ailleurs il est également envisagé de renforcer la sécurité routière en installant des chicanes permanentes sur la route de Viry. Cet investissement s'élèverait à 12.920€ HT.

INTERCOMMUNALITE

5/ compte-rendu des commission intercommunales

Transport

Monsieur GENOUD informe le conseil de la volonté de renforcer les lignes de bus traversant St-Julien, est notamment à l'étude, un Prolongement de la ligne M.

Social

Madame ROULLET informe le conseil de l'existence d'une grande disparité financière dans le territoire. Les plus défavorisés n'arrivent pas à acquérir une mutuelle ce qui conduit à un renoncement aux soins. Un questionnaire va être distribué et aura également pour fonction d'informer les citoyens de leur droits en la matière.

Par ailleurs il existe une véritable interrogation sur la pertinence de restaurer la crèche de la Mief à St-Julien.

Travaux

Monsieur BERNAZ informe le conseil qu'après des réparations effectuées sur la conduite principale de la station de pompage de Matailly-Moissey, de nombreuses fuites sont encore constatées, ce qui retarde d'autant sa mise en service prévue début 2016.

Économie

Monsieur le premier adjoint informe le Conseil que la procédure concernant l'aménagement de l'Eco-parc de Cervonnex est en cours. A terme ce projet devrait s'étendre sur plus de 20 hectares qui seront principalement dédiés aux éco-activités.

Par ailleurs, il informe le Conseil que le conseil communautaire de la CCG a décidé d'un nouveau nom pour la promotion du territoire. Désormais le territoire sera reconnu comme : « Genevois, Haute-Savoie, naturellement ».

DIVERS

6/ Situation financière du SIVU Beaupré

Concernant la prochaine tranche d'agrandissement de l'école. Monsieur CHAGNOUX rappelle la nature des travaux nécessaires. Il indique au Conseil qu'une réflexion doit avoir lieu sur la capacité du SIVU à financer les derniers travaux d'aménagement.

Plusieurs conseillers s'inquiètent de la situation financière du SIVU et s'interrogent sur la pertinence d'engager de nouvelles dépenses alors que la capacité du SIVU à financer ces investissements n'est pas assurée.

Par ailleurs, monsieur le Maire informe le Conseil que l'avance de trésorerie concédée en fin d'année 2015 ne pourra pas être intégralement remboursée par le SIVU en 2016. Aussi faut-il prévoir en janvier le vote d'une délibération qui autorisera le SIVU à ne pas rembourser une partie de l'avance de trésorerie consentie. Pour information le montant en question devrait être d'environ 25.000€ pour Présilly et de 101.000€ pour la commune de Beaumont (chiffres indicatifs).

Le Conseil souhaite rappeler que l'avance de trésorerie consentie par la Commune était assortie de conditions et que celui-ci sera particulièrement attentif à leur mise en œuvre à partir de l'exercice 2016.

7/ compte-rendu des commissions communales

Animation

M. VULLIET explique que la mairie va investir dans deux nouveaux projecteurs lumineux pour la mairie, ainsi qu'une centrale permettant de préparer divers programmes de couleur. Ce système devrait normalement être disponible dès le mois de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30,

Le Maire,

Nicolas DUPERRET

